

Rapport 2018 sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne – lutte contre la fraude

En octobre 2019, la Commission européenne a publié son rapport annuel sur la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union en 2018. Au total, 11 638 irrégularités frauduleuses et non frauduleuses ont été signalées à la Commission en 2018, soit 25 % de moins qu'en 2017. Leur montant s'élevait à environ 2,5 milliards d'euros, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. La commission du contrôle budgétaire a adopté un rapport sur le rapport annuel de la Commission, qui sera soumis à un vote lors de la session plénière de juillet.

Contexte

En vertu de l'article 325, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Commission est chargée d'établir un rapport annuel sur la manière dont elle collabore avec les États membres afin de veiller à la bonne gestion des fonds de l'Union et de lutter contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. La Commission dépend de la coopération des autorités nationales et des données qu'elles présentent, car elles perçoivent la quasi-totalité des revenus de l'Union. Environ 80 % des dépenses de l'Union sont [gérées](#) à l'échelon national, au moyen d'une gestion partagée des programmes de l'Union.

Rapport de la Commission européenne pour 2018

Le [rapport](#) de la Commission indique que 11 638 irrégularités frauduleuses et non frauduleuses ont été signalées à la Commission en 2018, soit 25 % de moins qu'en 2017. Leur montant, stable par rapport à l'année précédente, s'élevait à environ 2,5 milliards d'euros. Au total, 1 152 irrégularités (+0,4 %) ont été signalées comme frauduleuses (soit environ 10 % de l'ensemble des irrégularités repérées et signalées, pour un montant d'environ 1 197 200 000 euros (+183 %) pour les irrégularités de revenus et de dépenses réunies. Cette forte augmentation en 2018 trouve son explication dans la politique de cohésion. Selon la Commission, elle est en grande partie due à deux irrégularités frauduleuses concernant des sommes très importantes, détectées en Slovaquie. En général, [la politique de cohésion et la politique de développement régional](#) sont considérées comme les deux domaines les plus touchés par les comportements frauduleux. En 2018, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a [ouvert](#) 219 enquêtes et en a conclu 167, recommandant des recouvrements financiers d'un montant de 371 millions d'euros. À la fin 2018, 414 enquêtes étaient en cours.

Rapport de la commission du contrôle budgétaire

La commission du contrôle budgétaire du Parlement européen (CONT) a adopté son [rapport](#) le 7 mai 2020, qui doit à présent faire l'objet d'un vote en plénière lors de la session plénière de juillet. Le rapport regrette que les montants concernés par les irrégularités frauduleuses aient augmenté de 183 %. La commission CONT se dit également inquiète de nouveaux types de mécanismes de fraude avec une forte dimension transnationale. Elle note aussi avec préoccupation la [conclusion de la Cour des comptes](#) selon laquelle la Commission n'a pas une connaissance suffisante de l'ampleur, de la nature et des causes de la fraude. La commission CONT invite la Commission à procéder à des contrôles exhaustifs pour garantir la transparence et la qualité totales des données communiquées par les États membres dans le système de gestion des irrégularités. Elle regrette que de nombreux États membres ne disposent pas d'une législation spécifique en matière de lutte contre la criminalité organisée et les invite à coopérer plus étroitement en ce qui concerne l'échange d'informations. Elle critique les abus des fonds structurels et d'investissement européens en Tchéquie, en Hongrie, en Grèce, en Pologne, en Roumanie et en Italie et souligne que «cette

EPRS Rapport 2018 sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne – lutte contre la fraude

fraude se fait au détriment de petites entreprises familiales qui ont le plus besoin des subventions». Toutefois, les irrégularités frauduleuses n'ont concerné que 0,71 % des paiements de 2018.

Rapport d'initiative: [2019/2128\(INI\)](#); commission compétente au fond: CONT; Rapporteur: Joachim Kuhs (ID, Allemagne).

